

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 109.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 80
- Votants : 80
- Suffrages exprimés : 80 (80 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 02 MAI 2018

Le deux mai deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-six avril deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mison (commune de Mison) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENG
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP

- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD
 - M. Christophe LEONE
 - M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
 - Mme Nathalie BOURGEAUD
 - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Larnage-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Larnage-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER

- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ

ORDRE DU JOUR : Motion d'opposition au transfert de services et à la fermeture de lits dans les hôpitaux de Sisteron et de Laragne

Lors de la conférence de territoire de santé du 18 avril 2018, l'Agence Régionale de Santé a annoncé diverses mesures qui touchent les hôpitaux du territoire de la CCSB :

- Transfert du service cardiologique Soins de Suite Réadaptation de l'hôpital de Sisteron et fermeture de 10 lits de ce service ;
- Transfert de 25 lits d'admission en psychiatrie du centre hospitalier Buëch Durance de Laragne vers l'hôpital de Gap ;
- Fermeture de 4 lits de médecine à l'hôpital de Laragne.

Ces délocalisations auraient un impact extrêmement négatif sur la qualité de prise en charge et les conditions d'hospitalisation des patients ainsi que sur les conditions d'exercice professionnel des personnels.

Elles auraient également des conséquences dramatiques pour l'emploi et l'économie locale. Ainsi à Laragne, la psychiatrie représente 400 emplois et un budget de 30 millions d'euros, dix fois supérieur à celui de la commune.

A Sisteron, l'hôpital est le troisième employeur de la ville avec 226 employés et un budget de 126 millions d'euros, 5 fois et demie supérieur à celui de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- dénonce l'absence totale de concertation et d'information ;
- refuse catégoriquement toute fermeture de lit et toute délocalisation de service.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

